



PE573,037v01-00

18.1.2016

AMENDEMENTS

1 - 270

Projet de proposition de résolution

Ivo Vajgl

(PE569.831v01-00)

sur le rapport de 2015 sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Amendement 1
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Visa 2

Projet de proposition de résolution

— vu les résolutions 817 (1993) et 845 (1993) du Conseil de sécurité des Nations unies,

Amendement

— vu les résolutions 817 (1993) et 845 (1993) du Conseil de sécurité des Nations unies *ainsi que la résolution 47/225 de l'Assemblée générale des Nations unies et l'accord intérimaire du 13 septembre 1995,*

Or. el

Amendement 2
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Visa 3

Projet de proposition de résolution

— *vu l'arrêt de la Cour internationale de justice sur l'application de l'accord intérimaire du 13 septembre 1995,*

Amendement

supprimé

Or. el

Amendement 3
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Visa 3

Projet de proposition de résolution

– *vu l'arrêt de la Cour internationale de justice sur l'application de l'accord intérimaire du 13 septembre 1995,*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 4
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Visa 3

Projet de proposition de résolution

— *vu l'arrêt de la Cour internationale de justice sur l'application de l'accord intérimaire du 13 septembre 1995,*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 5
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Visa 5

Projet de proposition de résolution

— *vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil **européen du 23 juin 2015,***

Amendement

— *vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, **les conclusions du Conseil européen de juin 2008, les conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" de décembre 2008 et les conclusions du Conseil "Affaires générales" de décembre 2014, selon lesquelles le maintien de relations de bon voisinage, qui passe notamment par une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays, sous les auspices des Nations unies,** ainsi que les conclusions du Conseil **"Affaires générales" du 15 décembre 2015,***

Or. el

Amendement 6
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Visa 5

Projet de proposition de résolution

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen **du 23 juin 2015**,

Amendement

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen **de juin 2008 et les conclusions du Conseil du 15 décembre 2015**,

Or. en

Amendement 7
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Visa 5

Projet de proposition de résolution

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen **du 23 juin 2015**,

Amendement

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen **de juin 2008 et les conclusions du Conseil des 23 juin 2015 et 15 décembre 2015**,

Or. en

Amendement 8
Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution
Visa 5

Projet de proposition de résolution

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen *du* 23 juin 2015,

Amendement

– vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les conclusions du Conseil européen *des* 23 juin 2015 *et 15 décembre 2015*,

Or. en

Amendement 9

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

**Projet de proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu les conclusions du Conseil "Affaires générales" sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association du 15 décembre 2015,

Or. en

**Amendement 10
Sergei Stanishev**

**Projet de proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu les conclusions du Conseil "Affaires générales" sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association du 15 décembre 2015,

Or. en

Amendement 11
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

*– vu le rapport de la mission d'évaluation
des besoins de l'OSCE/BIDDH du 27
novembre 2015,*

Or. en

Amendement 12
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

*– vu les recommandations du groupe
d'experts de haut niveau sur les
problèmes systémiques d'état de droit
relativement à l'interception de
communications révélée au printemps
2015,*

Or. en

Amendement 13
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

*(amendement horizontal s'appliquant à
l'ensemble du texte)*

*La dénomination "ancienne République
yougoslave de Macédoine" est utilisée
dans le titre du rapport et dans le
considérant A, mais toutes les autres*

références à la dénomination du pays présentes dans le texte et dans les amendements adoptés sont remplacées par "ses", "le pays", "elle" et des termes similaires imprécis; la dénomination "République de Macédoine" n'est pas utilisée dans le texte, mais le terme "macédonien" est conservé.

Or. en

Amendement 14
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution

A. considérant que la perspective de l'adhésion à l'Union européenne stimule considérablement *les* réformes et suscite l'espoir d'un avenir prospère pour les jeunes générations; que d'après les sondages d'opinion, l'opinion publique est largement favorable à l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union;

Amendement

A. considérant que la perspective de l'adhésion à l'Union européenne stimule considérablement *la poursuite des* réformes, *particulièrement en ce qui concerne l'état de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la lutte contre la corruption*, et suscite l'espoir d'un avenir prospère pour les jeunes générations; que d'après les sondages d'opinion, l'opinion publique est largement favorable à l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union;

Or. en

Amendement 15
Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

A bis. considérant que l'état de droit, la liberté des médias, la coopération régionale et les relations de bon voisinage

*sont des éléments essentiels du processus
d'élargissement de l'Union européenne;*

Or. en

Amendement 16
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans *et qu'elle est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer à l'acquis communautaire;*

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans;

Or. el

Amendement 17
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer* à l'acquis communautaire;

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *s'est relativement bien conformée* à l'acquis communautaire;

Or. en

Amendement 18
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer* à l'acquis communautaire;

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *s'est relativement bien conformée* à l'acquis communautaire;

Or. en

Amendement 19
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer* à l'acquis communautaire;

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle *s'est très bien conformée* à l'acquis communautaire;

Or. en

Amendement 20
Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est considérée comme *le* pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est considérée comme *l'un des* pays ayant réalisé le plus de progrès en

se conformer à l'acquis communautaire;

vue de se conformer à l'acquis
communautaire;

Or. en

Amendement 21

Tamás Meszerics, Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer à l'acquis communautaire;

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer à l'acquis communautaire, ***en dépit de certaines lacunes de mise en œuvre;***

Or. en

Amendement 22

David McAllister

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer à l'acquis communautaire;

Amendement

B. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis dix ans et qu'elle est ***encore*** considérée comme le pays ayant réalisé le plus de progrès en vue de se conformer à l'acquis communautaire;

Or. en

Amendement 23

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les pays candidats (potentiels) sont jugés au cas par cas et que le calendrier d'adhésion dépend de la rapidité et de la qualité des réformes nécessaires;

Or. en

Amendement 24

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution

Considérant C

Projet de proposition de résolution

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

C. considérant que la Commission, le Conseil et le Parlement sont d'accord pour affirmer que le maintien de la recommandation positive d'ouvrir des négociations d'adhésion avec le pays dépend de la mise en œuvre exhaustive de l'accord politique de juin et juillet et d'une avancée significative dans la mise en œuvre des réformes prioritaires à opérer d'urgence;

Or. en

Amendement 25

Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, ***soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;***

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion; ***que le Conseil a suspendu sa décision sur l'ouverture des négociations d'adhésion et réexaminera cette question à la lumière d'une version actualisée du rapport de la Commission sur les progrès accomplis au regard des critères politiques et dans le domaine des relations de bon voisinage;***

Or. en

Amendement 26
Philippe Juvin

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que ***le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;***

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que ***les récents accords signés entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine renforcent la confiance mutuelle entre ces deux pays pour trouver une solution acceptable sur la question du nom, évitant ainsi un blocage du Conseil quant à une possible accession;***

Or. fr

Amendement 27
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil *empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;*

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil *a suspendu sa décision d'ouverture des négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine en soulignant qu'il réexaminerait la question en fonction des informations actualisées communiquées par la Commission en ce qui concerne la mise en place des réformes convenues et des mesures tangibles adoptées pour promouvoir les relations de bon voisinage et dégager une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays sous les auspices des Nations unies, conformément aux conclusions du Conseil "Affaires générales" de décembre 2014;*

Or. el

Amendement 28
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très

important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil *empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;*

important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil *a suspendu sa décision d'ouvrir des négociations d'adhésion, précisant qu'il réexaminera cette question à la lumière d' une version actualisée du rapport de la Commission sur la mise en œuvre des réformes convenues et les mesures concrètes adoptées afin de promouvoir des relations de bon voisinage et de trouver une solution mutuellement acceptée au problème du nom du pays, dans le respect des conclusions du Conseil "Affaires générales" de décembre 2014;*

Or. en

Amendement 29 **Georgios Epitideios**

Projet de proposition de résolution **Considérant C**

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; *que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;*

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination;

Or. el

Amendement 30 **Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek**

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil ***empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination***; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

Amendement

C. considérant que, ***ces dernières années***, la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil ***n'est pas parvenu à un accord sur le début des pourparlers d'adhésion***; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union, ***mais qu'il conviendrait de les aborder dans un état d'esprit constructif, au stade le plus précoce possible du processus d'adhésion, en tenant compte des intérêts généraux et des valeurs de l'Union***;

Or. en

Amendement 31
M. Urmas Paet

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil ***empêche tout progrès*** en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement ***et de la plupart des États membres***, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil ***n'est pas parvenu à un consensus*** en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

Amendement 32
Eleni Theocharous

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; ***que l'ancienne République yougoslave de Macédoine n'apporte pas le soutien nécessaire aux efforts que déploient les Nations unies pour trouver une solution acceptable par tous au problème de dénomination avec la Grèce;*** que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union ***et que le pays candidat devrait respecter les États membres et ne pas se servir des relations bilatérales comme prétexte pour honorer les obligations juridiques et politiques imposées par l'Union européenne et l'ordre juridique international;***

Or. en

Amendement 33
Sergei Stanishev

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union;

Amendement

C. considérant que la Commission, avec le soutien du Parlement, a plusieurs fois demandé l'ouverture des négociations d'adhésion, soulignant le rôle très important qu'elles jouent dans la mise en place des réformes nécessaires; que le Conseil empêche tout progrès en raison du conflit non résolu qui oppose l'ancienne République yougoslave de Macédoine à la Grèce au sujet de sa dénomination; que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour bloquer les négociations avec l'Union, ***mais qu'il conviendrait de les aborder dans un état d'esprit constructif, de manière aussi précoce que possible et en tenant compte des principes et des valeurs des Nations unies et de l'Union;***

Or. en

Amendement 34

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

C bis. considérant que les questions bilatérales ne devraient pas servir de prétexte pour entraver le processus d'adhésion à l'Union; que la mise en œuvre fructueuse de l'accord politique peut instaurer un environnement ouvrant des perspectives réalistes quant à la résolution négociée du problème de dénomination avec la Grèce;

Or. en

Amendement 35
M. Urmas Paet

Projet de proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que le conflit sur la dénomination empêche également l'adhésion de la Macédoine à l'OTAN;

Or. et

Amendement 36
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que chaque pays candidat sera évalué individuellement;

Or. en

Amendement 37
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que l'état de droit, la liberté des médias, la coopération régionale et les relations de bon voisinage sont des éléments essentiels du processus d'élargissement de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 38
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir **une** coopération **politique durable**, qui **est essentielle** au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Amendement

D. considérant **que cette année, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a connu sa pire crise politique depuis 2001; que la culture de division politique, le manque de compromis et la rupture du dialogue se sont transformés en une crise politique prolongée qui a abouti à l'absence des principaux partis de l'opposition au Parlement ainsi qu'à la dégradation encore plus importante de la confiance dans les institutions publiques; que la crise s'est encore aggravée à la suite de la publication d'écoutes téléphoniques impliquant de hauts fonctionnaires gouvernementaux et d'affirmations relatives à d'éventuelles actions illégales, à des violations des droits de l'homme, à des ingérences dans la justice, la liberté des médias et les procédures électorales ainsi qu'à la politisation et à la corruption dans divers domaines;** qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir **un dialogue politique durable et la** coopération, qui **sont essentiels** au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Or. el

Amendement 39
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir une coopération politique durable, qui *est essentielle* au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Amendement

D. considérant *que, en 2015, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a connu sa pire crise politique depuis 2001;* qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir *un dialogue et* une coopération politique *durables*, qui *sont essentiels* au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Or. en

Amendement 40
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir une coopération politique durable, qui est essentielle au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Amendement

D. considérant qu'il incombe tant au gouvernement qu'à l'opposition de garantir une coopération politique durable, *notamment en surmontant les récentes crises politiques*, qui est essentielle au développement démocratique du pays, à la poursuite du projet européen et au bien commun de ses citoyens;

Or. en

Amendement 41
Tamás Meszerics, Igor Šoltés
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

D bis. considérant que la récente crise politique a révélé l'absence de garde-fous

Amendement

efficaces dans les institutions macédoniennes et la nécessité de renforcer la transparence et la responsabilité publique, notamment par la mise en place de mécanismes de contrôle des services principaux et des structures internes;

Or. en

Amendement 42
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le pays a de sérieux défis à relever à la suite des crises politiques déclenchées par l'interception de communications entre de hauts fonctionnaires publics;

Or. en

Amendement 43
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le scandale des écoutes téléphoniques a mis en exergue des lacunes et des problèmes fondamentaux évoqués par la Commission dans ses précédents rapports;

Or. en

Amendement 44
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application *à venir* de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques *privilégiant* l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant *que la corruption et la criminalité organisée sont toujours des problèmes préoccupants; que la liberté d'expression et l'indépendance des médias restent menacées;* que l'application *intégrale et constructive* de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques *pour résoudre les problèmes liés à l'état de droit, aux violations des droits fondamentaux, à l'indépendance de la justice, à la liberté des médias, aux affirmations d'irrégularités électorales, à la corruption, à la politisation des institutions gouvernementales, aux limites imprécises entre le gouvernement et les partis, au manque de supervision* et à l'organisation d'élections législatives anticipées;

Or. el

Amendement 45

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application *à venir* de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment *le retour de l'opposition au Parlement*, la mise en place de réformes

Amendement

E. considérant que l'application *intégrale* de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment *la sortie de l'impasse politique*, la mise en place de réformes systémiques

systemiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

privilégiant l'état de droit, **le renforcement des relations de bon voisinage** et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Or. en

Amendement 46

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre **le gouvernement et l'opposition** est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systemiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre **les chefs des quatre principaux partis politiques** est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systemiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Or. en

Amendement 47

Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application **à venir** de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systemiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant que l'application **intégrale et constructive** de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systemiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement 48
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit et ***la démission du gouvernement et du Premier ministre en place au moins cent jours avant la tenue*** d'élections législatives anticipées;

Amendement 49
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit, ***la création du bureau du procureur spécial*** et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement 50
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées;

Amendement

E. considérant que l'application à venir de l'accord politique entre le gouvernement et l'opposition est fondamentale pour la stabilité du pays; que l'accord prévoit notamment le retour de l'opposition au Parlement, la mise en place de réformes systémiques privilégiant l'état de droit et l'organisation d'élections législatives anticipées, **libres et régulières**;

Or. en

Amendement 51
Tonino Picula

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que **le processus de réforme comporte** plusieurs questions sensibles telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption et la conclusion de l'examen de l'accord d'Ohrid;

Amendement

F. considérant que **le gouvernement devrait résoudre sans délai** plusieurs questions sensibles **liées au processus de réforme**, telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption et la conclusion de l'examen de l'accord d'Ohrid;

Or. en

Amendement 52
Andrej Plenković

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le processus de réforme comporte plusieurs questions sensibles telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption et la conclusion de l'examen de l'accord d'Ohrid;

Amendement

F. considérant que le processus de réforme comporte plusieurs questions sensibles telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption et la conclusion **rapide** de l'examen de l'accord d'Ohrid, **et la mise en œuvre de ses recommandations**;

Or. en

Amendement 53
Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le processus de réforme comporte plusieurs questions sensibles telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption et la conclusion de l'examen de l'accord d'Ohrid;

Amendement

F. considérant que le processus de réforme comporte plusieurs questions sensibles telles que l'influence de la politique dans les médias, la justice et l'administration publique, ainsi que la corruption, **l'usage frauduleux des ressources administratives** et la conclusion de l'examen de l'accord d'Ohrid;

Or. en

Amendement 54
Georgios Epitideios

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant que le pays doit faire face à

Amendement

G. considérant que le pays doit **en outre**

un afflux *sans précédent* de réfugiés qui traversent son territoire ;

faire face à un afflux de réfugiés qui traversent son territoire;

Or. el

Amendement 55
Davor Ivo Stier

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant que *le pays* doit faire face à un afflux sans précédent de réfugiés qui traversent son territoire;

Amendement

G. considérant que *la République de Macédoine* doit faire face à un afflux sans précédent de réfugiés qui traversent son territoire;

Or. en

Amendement 56
Louis Michel

Projet de proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant les déclarations faites dans les médias le 16 décembre 2015 par M. Gruevski, Premier ministre macédonien, indiquant que le pays était prêt à entamer le dialogue sur la question du nom, en suspens depuis longtemps, et qu'il souhaitait trouver au plus vite une solution avec la Grèce;

Or. nl

Amendement 57
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les relations de bon voisinage et la coopération régionale constituent, entre autres, des éléments fondamentaux du processus d'élargissement ainsi que du processus de stabilisation et d'association;

Or. el

Amendement 58
Davor Ivo Stier

Projet de proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, après plus de dix ans, la Macédoine et la Grèce ont rétabli les visites bilatérales au niveau de leurs ministères des affaires étrangères;

Or. en

Amendement 59
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que la coopération régionale et les relations de bon voisinage restent des éléments essentiels du processus d'élargissement de l'Union européenne, mais aussi du processus de stabilisation et d'association;

Or. en

Amendement 60
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que la coopération régionale et les relations de bon voisinage restent des éléments essentiels du processus d'élargissement de l'Union européenne et du processus de stabilisation et d'association;

Or. en

Amendement 61
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que les questions en suspens devraient être abordées dans un état d'esprit constructif, de manière aussi précoce que possible et de préférence avant l'ouverture des négociations d'adhésion, en tenant compte des principes et des valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 62
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

G ter. considérant que les sujets non résolus doivent être abordés de manière constructive le plus tôt possible et de préférence avant l'ouverture des négociations d'adhésion, compte tenu des principes et des valeurs des Nations unies et de l'Union européenne;

Or. el

Amendement 63
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes ***nationales***;

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation ***de façon à maintenir la recommandation positive d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union***; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes ***pour garantir l'intégration euro-atlantique du pays et imposer une perspective européenne***;

Or. en

Amendement 64
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme ***et de manière constructive***, tous leurs engagements dans un esprit de négociation, ***notamment leur engagement à renforcer les relations de bon voisinage***; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Or. en

Amendement 65
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation;

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements ***de façon constructive et*** dans

les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

un esprit de négociation, *y compris leur engagement à renforcer les relations de bon voisinage*; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Or. el

Amendement 66
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir *sans délai*, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Or. en

Amendement 67
David McAllister

Projet de proposition de résolution Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme ***et dans les délais impartis***, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Or. en

Amendement 68 Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les institutions, de sorte à préserver la stabilité

Amendement

1. salue l'accord quadripartite du 2 juin et du 15 juillet 2015, facilité par le commissaire à l'élargissement, trois députés au Parlement européen et le médiateur de l'Union sur le terrain; exhorte les partis politiques à assumer leurs responsabilités à l'égard des citoyens et à tenir, sur le long terme, tous leurs engagements dans un esprit de négociation ***et dans les délais impartis***; les invite instamment à entamer de manière constructive un dialogue politique et à poursuivre leurs efforts pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans les

politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

institutions, de sorte à préserver la stabilité politique et à accélérer le programme de réformes nationales;

Or. en

Amendement 69

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus ***dans les délais prévus***; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les ***interceptions de communications***; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; ***par conséquent, s'inquiète du retard de mise en œuvre des engagements internationaux relatifs à l'organisation d'élections démocratiques; exhorte les autorités à procéder à l'amélioration immédiate de la fiabilité des listes électorales afin d'éviter toute irrégularité et tout détournement des résultats électoraux; rappelle la nécessité, dans ce cadre, d'établir les listes électorales conformément aux normes internationales; exhorte également les autorités à procéder immédiatement aux réformes convenues relatives au bon fonctionnement et à l'indépendance des médias, qui doivent être terminées au moins 100 jours avant les élections***; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les ***affirmations relatives aux actions illégales révélées dans le cadre des écoutes téléphoniques ainsi que sur les défauts de supervision qui s'y rapportent***; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont

été adoptés avec retard;

Or. el

Amendement 70
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les *interceptions de communications*; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les *cas d'abus d'autorité de la part de fonctionnaires publics de haut rang soupçonnés d'avoir exercé un contrôle non autorisé sur l'administration publique, des juges, des procureurs, des journalistes et des opposants politiques*; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 71
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus *dans les délais prévus*; déplore cependant

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus; déplore cependant la tendance à repousser

la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

certaines de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 72 **Angel Dzhambazki**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 2**

Projet de proposition de résolution

2. observe que *plusieurs* engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser *certaines* de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que *certaines* engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus *et selon les objectifs convenus*; déplore cependant la tendance à repousser *la plupart* de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications *et exhorte le gouvernement à garantir une enquête approfondie et indépendante sur l'affaire*; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 73 **David McAllister**

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser *certains* de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser *un nombre très important* de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 74
Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser *certains de ces* engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser *différents* engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement 75

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements *et certaines mesures rétrogrades concernant les réformes prioritaires à opérer d'urgence; souligne les aspects de l'accord portant sur les réformes structurelles et la nécessité pour toutes les parties de participer au groupe de travail convoqué par le médiateur de l'Union de façon permanente, même en période électorale*; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que *les amendements du* nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 76

Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris

dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; **demande à toutes les parties de ne pas faire usage de leur droit de veto afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du pays;** salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Or. en

Amendement 77 **Tonino Picula**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 2**

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement, **ainsi que la composition d'une commission électorale nationale,** ont été adoptés avec retard; **note avec inquiétude que le contrôle des listes électorales et la réforme des médias n'ont pas encore commencé;**

Amendement 78
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement

2. observe que plusieurs engagements pris dans l'accord de juin et juillet ont été tenus dans les délais prévus; déplore cependant la tendance à repousser certains de ces engagements; salue le retour au Parlement du principal parti d'opposition, le SDSM, depuis le 1^{er} septembre 2015; se félicite de la nomination, le 15 septembre, d'un procureur spécial chargé de diriger les enquêtes *indépendantes* sur les interceptions de communications; observe que le nouveau code électoral, la loi portant création de la commission d'enquête et la loi sur le gouvernement ont été adoptés avec retard;

Amendement 79
Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

2 bis. salue l'engagement pris par les chefs des principaux partis politiques en vertu de l'accord du 2 juin de travailler au renforcement des relations de bon voisinage, condition essentielle au rapprochement entre le pays et l'Union européenne;

Amendement 80
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement **doit** prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées;

Amendement

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement **devrait** prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées; **indique qu'il est extrêmement important que les élections législatives d'avril soient libres, régulières et parfaitement conformes aux normes internationales reconnues dans le domaine électoral; souligne également qu'il importe que tous les acteurs politiques respectent les résultats des élections et prennent activement part aux activités parlementaires, étant entendu que le compromis, et non le boycott, est au cœur de toute démocratie fonctionnelle;**

Or. en

Amendement 81
Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement **doit** prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées;

Amendement

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement **devrait** prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées;

Or. it

Amendement 82
Sergei Stanishev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement doit prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées;

Amendement

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement doit prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées; ***rappelle que ces élections feront fonction de test décisif pour le processus démocratique du pays, particulièrement au vu des problèmes de politisation des institutions publiques, des relations troubles entre l'État et les partis et des lacunes des dispositifs de surveillance, qui persistent depuis longtemps; note que la mise en place de conditions équitables constituerait un premier pas vers des réformes électorales répondant aux recommandations de l'OSCE/BIDDH et des réformes systémiques initiales, notamment une révision des listes électorales et la réalisation d'un recensement;***

Or. en

Amendement 83
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement doit prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées;

Amendement

3. note que selon l'accord de juin et juillet, le nouveau gouvernement doit prêter serment le 15 janvier 2016, soit cent jours avant la date prévue des élections législatives anticipées, ***qui doivent avoir lieu le 24 avril;***

Or. en

Amendement 84
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite l'actuel gouvernement et le gouvernement de transition à mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées dans le rapport de l'OSCE/BIDDH publié le 15 juillet 2014; prie instamment le gouvernement de réaliser un nouveau recensement national, comportant également des rubriques pour les personnes d'identité bulgare et les personnes ayant la double nationalité; salue la nomination de trois experts au sein de la commission électorale nationale;

Or. en

Amendement 85
Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. attend avec intérêt des élections régulières et concurrentielles; invite à prêter une attention particulière à la liberté des médias durant cette période; exhorte la communauté internationale à être présente le plus tôt possible pour observer les élections et demande un déploiement accru des missions d'observation électorale;

Or. en

Amendement 86
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste sur l'importance des prochaines élections anticipées en avril 2016; souligne la nécessité de préparer les élections dans le respect des normes internationales les plus élevées, notamment en garantissant des procédures électorales libres et régulières et en renforçant la liberté des médias; prend note du partage des responsabilités entre les principales forces politiques dans la préparation des élections;

Or. en

Amendement 87
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 ter. encourage tous les grands partis politiques à être constructifs et à s'engager activement auprès du groupe de travail convoqué par le Médiateur de l'Union européenne pour traiter de la mise en œuvre de l'accord du 2 juin et du 15 juillet 2015;

Or. en

Amendement 88
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **le pays** en vue de son adhésion à l'Union; **estime qu'il convient de ne recommander** l'ouverture des négociations d'adhésion **que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission**; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **l'ancienne République yougoslave de Macédoine** en vue de son adhésion à l'UE; **note que la Commission est disposée à élargir sa recommandation en vue de** l'ouverture des négociations d'adhésion; **rappelle que le Conseil réexaminera la question après les élections d'avril 2016 en fonction des informations actualisées communiquées par la Commission en ce qui concerne la mise en place des réformes convenues, conformément aux conclusions du Conseil "Affaires générales" de décembre 2014 et aux conditions fixées**; salue le degré **relativement bon** d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union; **encourage le pays à poursuivre les réformes et à inverser les politiques et les pratiques qui constitueraient encore des obstacles à son avenir européen ainsi qu'à veiller à poursuivre la mise en œuvre des réformes prioritaires liées à l'Union européenne, notamment dans le cadre de du dialogue de haut niveau sur l'adhésion**;

Or. el

Amendement 89
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **le pays** en vue de

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **l'ancienne**

son adhésion à l'Union; *estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission*; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

République yougoslave de Macédoine en vue de son adhésion à l'Union; *note que la Commission est disposée, sous certaines conditions, à renouveler sa recommandation d'ouvrir les négociations d'adhésion; rappelle que le Conseil reviendra sur la question de l'ancienne République yougoslave de Macédoine après les élections qui doivent s'y tenir en avril 2016, en s'appuyant sur une version actualisée du rapport de la Commission, qui devrait être publiée avant l'été, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2014 et aux conditions fixées*; salue le degré *relativement bon* d'harmonisation avec l'acquis législatif et *note* que le pays a accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union; *encourage le pays à poursuivre la consolidation des réformes et à revenir sur les politiques et les pratiques susceptibles de faire obstacle à son avenir européen, ainsi qu'à réaliser des avancées dans la mise en œuvre des réformes prioritaires en lien avec l'Union, dans le contexte notamment du dialogue de haut niveau sur l'adhésion*;

Or. en

Amendement 90

Marijana Petir, Davor Ivo Stier, György Hölvényi, Ruža Tomašić, Ivana Maletić, Andrej Plenković, Arne Gericke, Milan Zver

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis*

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *demande une fois encore au Conseil de fixer une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion tout en prenant en considération l'importance de poursuivre la mise en*

en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

œuvre de l'accord de juin et juillet et des réformes prioritaires à opérer d'urgence; demande au Conseil de se pencher sur cette question dès qu'il le pourra à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 91 Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré *avancé* d'harmonisation avec l'acquis législatif et *se félicite* que le pays *ait* accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, *et si les relations de bon voisinage marquent une avancée*, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré *relativement bon* d'harmonisation avec l'acquis législatif et *note* que le pays *a* accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union; *encourage le pays à poursuivre la consolidation des réformes et à revenir sur les politiques et les pratiques susceptibles de faire obstacle à son avenir européen, ainsi qu'à réaliser des avancées dans la mise en œuvre des réformes prioritaires en lien avec l'Union, dans le contexte notamment du dialogue*

Amendement 92

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4**

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *estime* qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *reconnait* qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord *politique* de juin et juillet *continue* d'être mis en œuvre *et si* les réformes prioritaires à opérer d'urgence *progressent de façon significative*, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement 93

Tunne Kelam

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4**

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *estime* qu'il convient de ne recommander l'ouverture

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; *note* qu'il convient de ne recommander l'ouverture des

des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 94
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence **continuent d'être** mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence **sont pleinement** mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Alojz Peterle

Projet de proposition de résolution Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. **juge** important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. **estime qu'il est stratégiquement** important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union **afin d'éviter les asymétries dans le processus d'intégration européenne des Balkans occidentaux**; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 96 Richard Howitt

Projet de proposition de résolution Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence **continuent** d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré **avancé** d'harmonisation avec l'acquis législatif et

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet **continue** d'être mis en œuvre et **si** les réformes prioritaires à opérer d'urgence **progressent de façon significative**, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; **souligne que les**

se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

élections ne peuvent avoir lieu que si les conditions préalables à la tenue d'élections démocratiques et régulières sont remplies, notamment l'élaboration en bonne et due forme d'un registre électoral et la liberté des médias; salue le degré *relativement bon* d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 97
Marielle de Sarnez

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union; ***approuve l'engagement de la Commission européenne à faire une pause dans l'élargissement pour consolider ce qui a été réalisé entre les 28;***

Or. fr

Amendement 98
Eleni Theocharous

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **le pays** en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Amendement

4. juge important de continuer à soutenir les progrès accomplis par **l'ancienne République yougoslave de Macédoine** en vue de son adhésion à l'Union; estime qu'il convient de ne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion que si l'accord de juin et juillet et les réformes prioritaires à opérer d'urgence continuent d'être mis en œuvre, et qu'il conviendra de s'y intéresser à l'issue des élections parlementaires anticipées, comme l'a indiqué la Commission; salue le degré avancé d'harmonisation avec l'acquis législatif et se félicite que le pays ait accompli certains progrès l'année dernière dans 25 des 33 chapitres que compte l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 99
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial **remplisse les fonctions prévues** et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques **et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, avant les élections d'avril**

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial **bénéficie d'un soutien sans réserve dans l'accomplissement de ses fonctions bien établies** et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques; **demande qu'il soit mis fin aux obstructions judiciaires empêchant la transmission d'éléments de preuve au procureur spécial et que des amendements législatifs soient proposés pour garantir l'autonomie de ses pouvoirs en matière de protection des témoins dans les affaires traitées par son bureau;**

2016;

Or. en

Amendement 100
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, avant les élections d'avril 2016;

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie ***et l'ensemble des ressources requises*** dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, avant les élections d'avril 2016;

Or. en

Amendement 101
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve, ***avec le soutien des autorités compétentes***, une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à

droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *avant* les élections d'avril 2016;

opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *après* les élections d'avril 2016;
conformément aux conclusions adoptées par le Conseil "Affaires générales" de décembre 2014 et aux conditions fixées;

Or. el

Amendement 102 **Sergei Stanishev**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 5**

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *avant* les élections d'avril 2016;

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les *actes répréhensibles procédant des écoutes téléphoniques et engageant des responsabilités juridiques et politiques*, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *après* les élections d'avril 2016;

Or. en

Amendement 103 **Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki**

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, **avant** les élections d'avril 2016;

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, **après** les élections d'avril 2016, **dans le respect des conclusions du Conseil "Affaires générales" de décembre 2014 et des conditions fixées;**

Or. en

Amendement 104

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, **avant** les élections d'avril 2016;

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, **après** les élections d'avril 2016;

Amendement 105

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *avant* les élections d'avril 2016;

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, *après* les élections d'avril 2016;

Amendement 106 **Andrej Plenković**

Projet de proposition de résolution Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre

Amendement

5. estime essentiel pour le processus démocratique que le procureur spécial remplisse les fonctions prévues et conserve une totale autonomie dans l'enquête sur les écoutes téléphoniques, et que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre

compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, avant les élections d'avril 2016;

compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence, avant les élections d'avril 2016; *insiste sur le fait que les élections d'avril 2016 doivent se dérouler de manière crédible, conformément aux normes internationales, et invite toutes les parties à faire en sorte que soient mises en place des conditions équitables et des réformes électorales répondant aux recommandations de l'OSCE/BIDDH;*

Or. en

Amendement 107
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. estime essentiel pour le processus démocratique que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence avant les élections d'avril 2016, ainsi qu'à évaluer la conduite de ces élections une fois celles-ci tenues;

Or. en

Amendement 108
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. souligne que la commission électorale nationale doit avoir les pleins pouvoirs pour mener ses travaux à bien et qu'une méthodologie devrait être convenue par toutes les parties afin de contrôler les listes électorales, en procédant aux vérifications minimales requises sur le terrain pour garantir une parfaite légitimité;

Or. en

Amendement 109
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. demande que les commissions parlementaires sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif;

Amendement

6. souligne le rôle primordial du Parlement dans le développement démocratique du pays et en tant que forum de dialogue et de représentation politiques; appelle à l'amélioration et au renforcement de ses fonctions législatives et de surveillance; demande que les commissions parlementaires sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; ***demande que soit finalisée la recommandation invitant la commission à enquêter sur les événements survenus au parlement le 24 décembre 2012;*** rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif;

Amendement 110

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. demande que les commissions parlementaires sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif;

Amendement

6. demande que les commissions parlementaires ***de surveillance*** sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif; ***note que les délais de soumission des rapports produits par les commissions parlementaires fixés dans l'accord politique n'ont pas été respectés;***

Or. en

Amendement 111

Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. demande que les commissions parlementaires sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans

Amendement

6. demande que les commissions parlementaires sur l'interception des communications et sur la sécurité et le contre-espionnage se réunissent régulièrement et fonctionnent normalement; ***déplore que les travaux des commissions parlementaires soient***

restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif;

bloqués par le parti au pouvoir; rappelle qu'il est indispensable de garantir un accès sans restriction aux données, aux témoignages et à l'assistance technique nécessaires, et d'assurer un contrôle parlementaire crédible des travaux des services de renseignement grâce à la mise en place nécessaire de garde-fous à l'égard du pouvoir exécutif;

Or. en

Amendement 112
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 bis. salue le fait que les autorités soient généralement d'accord pour publier les archives d'agents affiliés aux services secrets répressifs communistes, mais observe avec inquiétude que le processus est mis en œuvre de façon sélective pour écarter les opposants politiquement gênants dans le pays; se félicite que les autorités aient demandé à récupérer la totalité des archives des services secrets yougoslaves auprès de la Serbie et les encourage à poursuivre en ce sens, puisque cette démarche devrait permettre de tourner définitivement la page sur le passé communiste et de démocratiser davantage encore le pays;

Or. en

Amendement 113
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

6 bis. se dit préoccupé par la grande faiblesse des mécanismes internes et externes de surveillance et de contrôle des services de renseignement; appelle urgemment au renforcement des fonctions de surveillance des services par les institutions concernées et à l'application intégrale des recommandations du groupe d'experts de haut niveau sur les problèmes systémiques d'état de droit relativement à l'interception de communications révélée au printemps 2015;

Or. en

Amendement 114
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise **à l'influence politique**; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste **fragmentée, politisée et** soumise **aux influences politiques**; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public, **dans le plein respect des principes de transparence, de mérite et de représentation équitable**, et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement 115
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à ***l'influence*** politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à ***une forte influence*** politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; ***recommande une représentation équitable de toutes les communautés à tous les niveaux de l'administration publique;*** demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 116
Eleni Theocharous

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique ***macédonienne*** reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique ***de l'ancienne République yougoslave de Macédoine*** reste soumise à l'influence politique; ***estime que des mesures supplémentaires et des réformes***

les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

efficaces devraient être proposées et mises en œuvre; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 117
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique *macédonienne* reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique *de l'ancienne République yougoslave de Macédoine* reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 118
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique *macédonienne* reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 119
Tonino Picula

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; ***demande au gouvernement d'imposer un moratoire sur l'application obligatoire de la loi sur la conversion des postes temporaires en contrats de travail permanents au titre des***

de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

réformes prioritaires à opérer d'urgence;
demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 120

Tamás Meszerics, Igor Šoltés
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Amendement

7. s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à l'influence politique; exhorte le gouvernement à renforcer le professionnalisme, ***la neutralité*** et l'indépendance à tous les niveaux et à garantir la pleine application des principes de responsabilité, de transparence et de mérite; demande aux autorités compétentes d'appliquer durablement la loi sur les fonctionnaires et la loi sur les salariés du secteur public et d'adopter une stratégie globale de réforme de l'administration publique pour la période de 2016 à 2020, assortie d'un plan d'action, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion des finances publiques;

Or. en

Amendement 121

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Eduard Kukan, Cristian Dan Preda

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne la nécessité de renforcer les capacités administratives et d'élaborer des politiques qui soient davantage inclusives et fondées sur des données probantes afin de garantir l'application efficace des politiques et des responsabilités; demande la conception d'un programme de formation propre au personnel de l'administration publique; exhorte la Commission à prêter assistance et à offrir des possibilités d'échange dans ce domaine;

Or. en

Amendement 122

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Eduard Kukan, Cristian Dan Preda

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

7 ter. soutient les plans gouvernementaux visant à améliorer l'accessibilité aux services publics en privilégiant le développement des services en ligne; suggère au gouvernement de rechercher des opportunités de jumelage et de répertorier les bonnes pratiques existantes; observe que les services en ligne permettraient de réduire les lourdeurs administratives pour l'État, les citoyens et les entreprises; en outre, les services en ligne amélioreraient la performance économique du pays et accroîtraient la transparence de l'administration publique et des services publics;

Or. en

Amendement 123

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des **nouvelles** mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner **normalement**, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature **étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés**; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Amendement

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des **précédentes** mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective, **particulièrement du fait de la mauvaise application de l'article 353 du code pénal**; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner **efficacement**, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature; demande **la préparation et la consultation en bonne et due forme des parties prenantes au sujet d'une** nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 124

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des **nouvelles** mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les

Amendement

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des mesures **précédentes** de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les

affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature *étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés*; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective, *particulièrement du fait de la mauvaise application de l'article 353 du code pénal*; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature; *demande la préparation et la consultation en bonne et due forme des parties prenantes au sujet d'une* nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 125

Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique *bien établi* et des *nouvelles* mesures de réforme de l'appareil judiciaire *mais* déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants

Amendement

8. prend acte du cadre juridique et des mesures de réforme de l'appareil judiciaire *et* déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants

dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. it

Amendement 126
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique *bien établi* et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Amendement

8. prend acte du cadre juridique et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective *ainsi que son manque d'indépendance*; réclame de nouveau une volonté politique *concrète* pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; *se dit inquiet du retour en arrière du système judiciaire depuis 2014 et du fait que les résultats des réformes de la dernière décennie soient nettement remis en cause par l'ingérence politique réelle et potentielle dans le travail de la justice*; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. el

Amendement 127
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique ***bien établi*** et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Amendement

8. prend acte du cadre juridique et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; ***s'inquiète de l'aggravation de la situation depuis 2014, les progrès réalisés ces dix dernières années dans le processus de réforme ayant été sérieusement entachés par l'ingérence politique effective et potentielle dans les travaux de l'appareil judiciaire***; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 128
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique **bien établi** et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Amendement

8. prend acte du cadre juridique et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; ***s'inquiète de l'aggravation de la situation depuis 2014, les progrès réalisés ces dix dernières années dans le processus de réforme ayant été sérieusement entachés par l'ingérence politique effective et potentielle dans les travaux de l'appareil judiciaire***; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 129
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau

Amendement

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective ***et s'inquiète***

une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

sérieusement de l'aggravation de la situation depuis 2014 due à l'ingérence politique effective et potentielle dans les travaux de l'appareil judiciaire; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 130 **Eleni Theocharous**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 8**

Projet de proposition de résolution

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la

Amendement

8. prend acte du cadre juridique bien établi et des nouvelles mesures de réforme de l'appareil judiciaire mais déplore les affaires dans lesquelles la justice s'applique de manière sélective; ***estime que des mesures supplémentaires et des réformes efficaces devraient être proposées et mises en œuvre***; réclame de nouveau une volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis; souligne que les tribunaux administratifs doivent fonctionner normalement, être

magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

suffisamment dotés en effectifs et agir en toute indépendance, qu'il importe de renforcer les moyens de l'école de la magistrature étant donné qu'un cinquième des postes de magistrats seraient vacants dans le pays en raison de l'absence de candidats qualifiés; demande l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire et de son plan d'action pour la période 2015-2020;

Or. en

Amendement 131

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; ***demande aux autorités de ne faire aucune discrimination à l'encontre des OSC pour des raisons d'affiliation politique, d'opinions religieuses ou de composition ethnique; estime que la liberté de réunion et d'association ne devrait être refusée à aucun groupe de personnes sans raisons sérieuses et justifiées;*** déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement ***à reconnaître la valeur qu'ajoutent les OSC au débat politique et à l'élaboration de la législation,*** à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC, ***en y incluant aussi des représentants des différentes communautés;***

Amendement 132

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à ***faire preuve d'une réelle volonté de consulter les différents acteurs lors de l'élaboration des lois et des politiques ainsi qu'à*** exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Or. el

Amendement 133

Jozo Radoš

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans

l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

l'élaboration des politiques et de la législation; ***invite les autorités à encourager les OSC à participer activement à la supervision de l'ensemble du processus électoral***; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Or. en

Amendement 134

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC; ***rappelle aux organes concernés d'assurer un processus ouvert, transparent et inclusif pour la mise en œuvre de la stratégie sur l'éducation intégrée en allouant suffisamment de fonds et en faisant participer des OSC à son examen et à sa mise en œuvre***;

Or. en

Amendement 135 Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC; ***note avec inquiétude les heurts violents ayant opposé des manifestants et des policiers lors des manifestations de mai et demande au gouvernement de garantir le respect intégral de la liberté de réunion;***

Or. en

Amendement 136
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017, à créer le Conseil de

coopération avec les OSC;

coopération avec les OSC *et à faire participer des OSC à l'élaboration des politiques de manière régulière et structurée;*

Or. en

Amendement 137
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC;

Amendement

9. estime que la société civile est bien organisée mais reste préoccupé par le climat difficile qui y règne et par les attaques publiques que les organisations de la société civile (OSC) subissent de la part des responsables politiques et des médias; déplore le manque de coopération avec les OSC, à l'échelon central et local, dans l'élaboration des politiques et de la législation; exhorte le gouvernement à exploiter le plan d'action pour la période 2015-2017 et à créer le Conseil de coopération avec les OSC *afin de faciliter le dialogue nécessaire;*

Or. en

Amendement 138
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

9 bis. répète que les autorités et la société civile devraient prendre des mesures adéquates dans l'optique d'une réconciliation historique afin de surmonter les clivages entre les différents

groupes ethniques et nationaux et en leur sein, y compris les citoyens d'identité bulgare;

Or. en

Amendement 139
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

9 ter. exprime sa déception devant l'absence de progrès vers des célébrations conjointes d'événements ou de personnages historiques communs avec les États membres voisins, qui contribueraient à une meilleure compréhension de l'histoire et à des relations de bon voisinage; encourage la création avec la Bulgarie et la Grèce de comités communs d'experts en histoire et en éducation, afin de contribuer à une interprétation de l'histoire objective et fondée sur les faits, au renforcement de la coopération universitaire et à la promotion d'une attitude positive des jeunes générations envers leurs voisins;

Or. en

Amendement 140
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

9 quater. attend des autorités politiques qu'elles s'abstiennent de proférer des injures sur la base de l'ethnicité bulgare en vue d'intimider leurs opposants

politiques;

Or. en

Amendement 141

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité ***de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte***, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites ***dans les affaires de corruption à haut niveau***, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; ***prend acte de l'adoption de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte en novembre 2015 et exhorte les autorités à garantir son application dans le respect des normes européennes***; souligne la nécessité de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption; ***demande un examen approfondi des conflits d'intérêts potentiels et des avoirs des responsables élus et nommés en mettant en place un registre central de ces fonctionnaires publics***;

Or. en

Amendement 142
Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, *en particulier* dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption *sans faire de sélection*, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption *particulièrement* massive, *notamment* dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter *activement* contre la corruption, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Or. it

Amendement 143
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; *s'inquiète de la fusion des activités médiatiques, politiques et gouvernementales, particulièrement en ce*

fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

qui concerne les dépenses publiques; condamne fermement l'existence de liens illicites entre les sphères économique, politique et familiale relativement aux dépenses de fonds publics; demande au gouvernement d'adopter un cadre législatif pour régir les conflits d'intérêts et rendre publics les avoirs des personnes occupant de hauts postes publics afin de mieux lutter contre la corruption; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 144

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; *se dit inquiet de l'absence de tout progrès, au cours de l'année écoulée, en ce qui concerne les problèmes de corruption non résolus qui avaient été identifiés;* prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption

surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; ***encourage les OSC indépendantes ainsi que les médias à révéler au grand jour les cas de corruption et à soutenir les enquêtes et les procès indépendants et impartiaux***; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Or. el

Amendement 145 **Cristian Dan Preda**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 10**

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, ***y compris dans les affaires de corruption à haut niveau***, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du

prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 146
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Amendement

10. reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques; prie instamment le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection, de tenir un registre fiable en matière de prévention et de poursuites, et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance; souligne la nécessité de mettre sur pied un nouveau mécanisme global de protection des lanceurs d'alerte *conforme aux normes européennes*, de renforcer l'indépendance de la police, du ministère public et de la commission nationale sur la prévention de la corruption, et d'augmenter les effectifs et les moyens techniques du ministère de l'intérieur affectés à la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 147
Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. *se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains*; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Amendement

11. promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Or. it

Amendement 148
Neena Gill

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Amendement

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent; *se félicite de la participation de la Macédoine aux*

initiatives régionales visant à lutter contre le trafic illicite d'armes à feu et d'explosifs; préconise le développement d'une coopération en ce domaine entre la Commission et les autorités macédoniennes ainsi que les gouvernements de la région;

Or. en

Amendement 149
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Amendement

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; *salue la coopération avec les pays voisins, les États membres de l'Union européenne et Eurojust ayant permis de démanteler plusieurs réseaux criminels organisés;* promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Or. en

Amendement 150
Jasenko Selimovic

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

PE573.037v01-00

86/161

AM\1080975FR.doc

Projet de proposition de résolution

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Amendement

11. se félicite du renforcement de la police et du ministère public aux fins de la lutte contre le crime organisé, ainsi que des mesures, dont des opérations régionales et internationales, qui ont été prises pour empêcher et combattre la traite des êtres humains; promeut le renforcement de la coopération entre les services répressifs, ***également ceux des pays voisins***, et la consolidation des prérogatives et des ressources du Bureau chargé de la gestion des biens confisqués; réclame l'ouverture du Centre de coordination nationale de la lutte contre le crime organisé et la création d'un registre fiable sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

Or. en

Amendement 151

David McAllister

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement 152

Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. prend acte du fort soutien apporté aux

Amendement

11 bis. demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo;

Or. en

Amendement

12. prend acte du fort soutien apporté aux

mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers; ***demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo;***

mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers;

Or. en

Amendement 153
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. prend acte du fort soutien apporté aux mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers; ***demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo;***

Amendement

12. prend acte du fort soutien apporté aux mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers;

Or. en

Amendement 154
Ramona Nicole Mănescu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. prend acte du fort soutien apporté aux mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers; demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo;

Amendement

12. prend acte du fort soutien apporté aux mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique; encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les chefs religieux et les communautés, et promeut la poursuite des efforts visant à identifier, stopper et désorganiser les combattants terroristes étrangers; ***réaffirme avec force la nécessité d'une stratégie commune proactive en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, compte tenu de la menace terroriste internationale actuelle;*** demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo;

Or. en

Amendement 155

Alojz Peterle

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

12 bis. estime, au vu du contexte géopolitique actuel en Europe et dans son voisinage, que l'adhésion macédonienne à l'OTAN pourrait aider à renforcer la sécurité et la stabilité politique en Europe du sud-est; invite tous les États membres de l'Union également membres de l'OTAN à appuyer activement l'adhésion du pays à l'OTAN;

Or. en

Amendement 156
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande instamment la conclusion des enquêtes sur les événements de Koumanovo; demande à tous les acteurs politiques du pays de ne pas relier cette affaire au phénomène de radicalisation islamique tant que les enquêtes en cours ne sont pas conclues; salue les déclarations de certains acteurs politiques préconisant de ne pas associer les événements de Koumanovo aux relations interethniques;

Or. en

Amendement 157
Marijana Petir, Davor Ivo Stier, György Hölvényi, Ruža Tomašić, Ivana Maletić, Andrej Plenković, Arne Gericke, Milan Zver

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. estime que l'adhésion macédonienne à l'OTAN pourrait aider à renforcer la sécurité et la stabilité politique en Europe du sud-est; invite tous les États membres de l'Union également membres de l'OTAN à appuyer activement l'adhésion du pays à l'OTAN;

Or. en

Amendement 158
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès **aux prestations sociales**; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès à **l'intégration et leur accès au système éducatif et au marché du travail**; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. en

Amendement 159

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des **Roms** et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination **sous toutes ses formes** à l'égard des **différentes communautés** et de faciliter leur accès aux prestations sociales, **à l'éducation et au marché du travail**; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes

de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. en

Amendement 160 **Sofia Sakorafa**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 13**

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; ***se dit à nouveau inquiet par le fait que la communauté LGBTI continue de faire l'objet de discriminations et de contenus homophobes de la part des médias, que ce soit en ligne ou hors ligne; condamne toute forme de violence à l'encontre de la communauté LGBTI et demande à nouveau de renvoyer devant la justice les responsables, y compris les auteurs de violences répétées contre le centre de soutien aux LGBTI de Skopje; regrette le rejet par le Parlement, en août, du projet de modification de la loi sur la lutte contre les discriminations, qui aurait interdit toute forme de discrimination directe ou indirecte liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre; rappelle au gouvernement et aux partis politiques leur responsabilité à l'égard de la création d'une culture de l'intégration et de la tolérance;*** souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence

domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. el

Amendement 161

Ulrike Lunacek, Daniele Viotti, Tanja Fajon, Sophia in 't Veld, Sirpa Pietikäinen

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ***et sur l'identité de genre; condamne toute forme de violence à l'égard des personnes LGBTI et invite tous les dirigeants politiques et toutes les personnalités de la société au sens large à faire de même; demande que les auteurs de tels actes de violence soient traduits en justice;*** souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action; ***rappelle au gouvernement et aux partis politiques leur responsabilité de création d'une culture d'inclusion et de tolérance;***

Or. en

Amendement 162

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ***et sur l'identité de genre, et observe que les nouveaux membres de la commission de lutte contre les discriminations ont été élus du fait de leur affiliation politique à la coalition au pouvoir, ce qui pose la question du fonctionnement impartial et efficace de cette commission***; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. en

Amendement 163

Tamás Meszerics, Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en

Amendement

13. demande de nouveau la mise en

conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle *et sur l'identité de genre, et observe que les nouveaux membres de la commission de lutte contre les discriminations ont été élus en fonction de leur affiliation politique et ne peuvent garantir son fonctionnement impartial et efficace*; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. en

Amendement 164 **Tonino Picula**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 13**

Projet de proposition de résolution

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un

Amendement

13. demande de nouveau la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des Roms et de faciliter leur accès aux prestations sociales; *déplore que la nouvelle commission de lutte contre les discriminations ne compte qu'une seule femme dans ses rangs et que certains de ses membres présentent des antécédents de discrimination*; salue la nouvelle loi sur la lutte contre la violence

budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

domestique mais observe que cette loi ne reconnaît pas toutes les formes de violence; demande instamment aux autorités compétentes d'aider les victimes de violences domestiques et d'affecter un budget suffisant à l'application de la stratégie sur l'égalité des sexes et de son plan d'action;

Or. en

Amendement 165
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. réaffirme que la loi contre les discriminations devrait être amendée afin de prendre en compte l'acquis avec tous les groupes mentionnés à l'article 19 du traité sur l'Union européenne; condamne les discours haineux contre les groupes discriminés et demande que tous les crimes de haine et les attaques visant des personnes pour des raisons discriminatoires fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites rapides, efficaces et impartiales;

Or. en

Amendement 166
Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. salue, dans ce contexte, la "déclaration de Pristina", qui invite les

gouvernements, les organisations internationales et intergouvernementales et celles de la société civile à appliquer pleinement les principes de non-discrimination et d'égalité dans leur action en faveur de la promotion et du respect des droits des Roms et de la lutte contre le racisme anti-Roms dans les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 167

Ramona Nicole Mănescu

Projet de proposition de résolution Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO; ***observe que les mesures visant à résoudre le problème de la sous-représentation des petites minorités restent inadéquates et considère qu'il convient de renforcer le soutien politique et l'appui financier de l'État pour mettre en œuvre efficacement la stratégie sur l'éducation intégrée; demande au gouvernement et aux autorités locales compétentes, dans cette optique, d'entreprendre la mise en œuvre de la stratégie sur l'éducation intégrée, et estime qu'il est important que les organisations de la société civile participent à ce processus; recommande une approche plus proactive afin de protéger les identités ethniques, culturelles et linguistiques de toutes les***

communautés;

Or. en

Amendement 168

Tamás Meszerics, Igor Šoltés

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile ***et qu'il faut intensifier les efforts pour renforcer le dialogue interethnique***; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; ***souligne qu'il importe de commencer sans tarder le recensement attendu de longue date***; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO; ***réaffirme son point de vue sur l'éducation intégrée et rappelle aux organes concernés d'assurer un processus ouvert, transparent et inclusif pour la mise en œuvre de la stratégie sur l'éducation intégrée, en y allouant suffisamment de fonds et en faisant participer les organisations de la société civile à son examen et à sa mise en œuvre***;

Or. en

Amendement 169

Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; ***estime qu'il faut prendre des mesures spécifiques pour garantir les droits et les libertés de tous les citoyens et parvenir à la cohésion sociale des différentes communautés ethniques, nationales et religieuses;*** rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO; ***condamne toute forme d'irrédentisme et toute tentative visant à désintégrer différents groupes sociaux;***

Or. en

Amendement 170

Louis Michel

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14**

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO; ***rappelle que l'enseignement et la formation culturelle peuvent contribuer à adopter une interprétation objective de l'histoire de la région, à instaurer un esprit de tolérance et à favoriser la réconciliation entre les différents groupes ethniques;***

Amendement 171
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; ***appelle l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile à promouvoir activement une société pluriethnique et multiconfessionnelle tolérante et où chacun a sa place***; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Or. en

Amendement 172
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO; ***appelle à une meilleure coordination du programme de décentralisation stratégique pour 2015-***

Amendement 173
Jasenko Selimovic

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; ***réclame des propositions pour promouvoir davantage la coexistence interethnique***; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement 174
Tonino Picula

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle ***au gouvernement, aux institutions et*** aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement 175

Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Amendement

14. note avec inquiétude que la coexistence ethnique reste fragile; rappelle aux chefs de parti qu'ils se sont engagés à appliquer sans réserve l'accord-cadre d'Ohrid (ACO) et à en terminer l'examen, **y compris les recommandations politiques**; invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de la situation en matière de coexistence ethnique et d'application de l'ACO;

Or. en

Amendement 176

Tamás Meszerics, Igor Šoltés

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande aux autorités de veiller à ce que les recommandations du Bureau du Médiateur européen et d'autres organes consultatifs soient suivies par tous les organismes étatiques dans le plein respect de la loi et du principe de responsabilité, de prononcer des sanctions judiciaires efficaces en cas de non-respect des demandes et recommandations des organes indépendants et de s'assurer que la loi sur le médiateur soit amendée de façon à se conformer pleinement aux principes de Paris définis par l'ONU sur

le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 177
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. encourage les autorités à reprendre le recensement interrompu afin de recueillir des statistiques démographiques précises permettant au gouvernement d'élaborer des programmes de développement et de planifier dûment ses budgets; note avec inquiétude que les citoyens d'ethnicité bulgare ne peuvent toujours pas déclarer leur nationalité du fait de l'absence de rubriques pertinentes dans les documents de recensement et, partant, prie instamment le pays de prendre les mesures nécessaires pour éliminer cet obstacle;

Or. en

Amendement 178
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. renouvelle sa recommandation sur l'éducation intégrée formulée dans la précédente résolution sur ce sujet, et rappelle aux organes concernés d'assurer un processus ouvert, transparent et inclusif pour la mise en œuvre de la

stratégie sur l'éducation intégrée en y allouant suffisamment de fonds et en faisant participer les organisations de la société civile à son examen et à sa mise en œuvre;

Or. en

Amendement 179
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux *et* l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs *à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias;* demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté *d'expression et de la liberté* des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent *et les discours de haine omniprésents dans les médias*, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux, l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes *et l'absence de journalisme d'investigation et de couverture médiatique équilibrée;* exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs *aux annonces de service public afin de remplacer la publicité gouvernementale; déplore que le service public de radiodiffusion et d'autres diffuseurs ne respectent pas les règles imposant d'accepter la publicité à caractère politique de tous les partis; demande que les pleins pouvoirs décisionnaires soient accordés aux membres du conseil de réglementation des services audiovisuels et que de nouveaux membres soient nommés au sein de ce conseil et du service public de radiodiffusion de manière non partisane, en concertation avec l'association des journalistes;* demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie *et souligne que*

la légitimité des prochaines élections est subordonnée à la prise de mesures décisives pour garantir des conditions équitables à l'égard des médias aussi;

Or. en

Amendement 180
Tonino Picula

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par *le clivage médiatique permanent*, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la *nouvelle* loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par *les incessantes pressions politiques exercées sur les médias, les récents changements éditoriaux*, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; *exhorte toutes les parties à convenir urgemment d'une réforme des médias garantissant un journalisme professionnel objectif et indépendant*; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 181

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez *les* journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs *à la publicité* et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté *d'expression et de la liberté* des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent *et le manque de pluralisme des médias*, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles *et déontologiques* chez *certain*s journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs *aux annonces de service public* et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie *et, dans le contexte des prochaines élections, demande que soient fixées des conditions équitables à l'égard des médias aussi*;

Or. en

Amendement 182
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix

Amendement

15. *rappelle l'importance du respect du droit fondamental de la liberté d'expression*; déplore la *nouvelle* détérioration de la liberté des médias; *déplore, dans ce cadre, le fait que, dans le*

éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

classement dressé par Reporters sans frontières, le pays ait chuté de la 34^e place en 2009 à la 117^e place en 2015; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, *les écoutes illégales généralisées des journalistes*, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. el

Amendement 183

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de

Amendement

15. déplore la *nouvelle* détérioration de la liberté des médias; *est extrêmement préoccupé par le nombre plus important que jamais d'enlèvements de journalistes signalés en 2015, d'après le rapport de Reporters sans frontières;* est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à

l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 184 **Eduard Kukan**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 15**

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; ***note avec inquiétude le manque d'équilibre dans les couvertures médiatiques, y compris au sein du service public de radiodiffusion; exhorte à prendre des mesures pour renforcer la liberté des médias***; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 185

Miroslav Poche

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux, ***les menaces proférées contre les journalistes et leurs familles, ainsi que l'intimidation, aussi bien verbale que physique, des personnes du milieu journalistique du pays***, et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 186

Tanja Fajon

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas

d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie; ***réaffirme l'importance de la liberté et de l'indépendance des médias, qui figurent parmi les valeurs fondamentales européennes et soutiennent toute démocratie;***

Or. en

Amendement 187
Jasenko Selimovic

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que

l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie *et que tous les partis politiques aient pleinement accès aux médias sur un pied d'égalité*;

Or. en

Amendement 188
Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent *et le manque d'indépendance des médias*, les cas *de harcèlement*, d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 189
Tamás Meszerics, Igor Šoltés
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Amendement

15. déplore la détérioration de la liberté des médias; est très préoccupé par le clivage médiatique permanent, les cas ***de violence***, d'intimidation et d'autocensure, l'ingérence politique systémique dans les choix éditoriaux et l'indigence des normes professionnelles chez les journalistes; exhorte le gouvernement à appliquer des critères transparents et objectifs à la publicité et à garantir l'application transparente et non arbitraire de la nouvelle loi sur les communications électroniques et les services médiatiques audiovisuels, en particulier le renforcement de l'indépendance et des moyens de l'autorité de contrôle des médias; demande que l'indépendance éditoriale et financière du service public de radiodiffusion soit garantie;

Or. en

Amendement 190 Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe ***cependant*** que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme

Amendement

16. observe que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; ***souligne qu'un renforcement supplémentaire de la sécurité juridique pour les investisseurs étrangers et pour les sociétés nationales en évitant toute pratique discriminatoire, le renforcement de la capacité administrative et des services de supervision et de régulation ainsi que***

dans le développement du pays;

L'amélioration de la qualité de législation, de l'état de droit et l'exécution des contrats continuent d'être des défis de taille en ce qui concerne la perspective d'adhésion du pays; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Or. el

Amendement 191

Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie *informelle* et de la corruption entravent considérablement les affaires; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Amendement

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie *parallèle* et de la corruption entravent considérablement les affaires; *souligne que d'importants progrès restent à faire pour conforter les perspectives d'adhésion du pays, parmi lesquels l'élimination des incertitudes juridiques pour les investisseurs étrangers et les entreprises nationales, le renforcement des capacités administratives et des agences de réglementation et de surveillance et l'amélioration de la qualité de la réglementation, de l'état de droit et de l'exécution des contrats;* souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Or. en

Amendement 192
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie *informelle* et de la corruption entravent considérablement les affaires; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Amendement

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie *parallèle* et de la corruption entravent considérablement les affaires; **souligne la nécessité d'instaurer un environnement juridique et réglementaire davantage prévisible et de veiller à la pleine exécution des contrats**; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Or. en

Amendement 193
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de

Amendement

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; **appelle en outre à la révision de l'article 353 du code**

l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

pénal sur les abus de pouvoir conformément à l'acquis de l'Union et aux principes de l'économie de marché; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Or. en

Amendement 194

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Cristian Dan Preda, Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Amendement

16. salue le bon niveau de préparation dans la mise en place d'une économie de marché opérationnelle, y compris la simplification du cadre réglementaire, qui a continué d'améliorer le climat général des affaires; observe cependant que le peu de respect de l'état de droit, l'inefficacité de l'appareil judiciaire, l'importance de l'économie informelle et de la corruption entravent considérablement les affaires; ***encourage l'élimination des obstacles commerciaux non tarifaires;*** souligne le fort potentiel et l'avantage stratégique de l'agriculture et du tourisme dans le développement du pays;

Or. en

Amendement 195

Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. recommande vivement aux autorités d'entamer la construction des grands projets d'infrastructure longtems

différés avec la Bulgarie, comme la liaison ferroviaire et l'autoroute moderne entre Skopje et Sofia, et de respecter les accords signés pour la construction de trois points frontaliers à Pehchevo-Simitli, Berovo-Strumyani et Delchevo-Nevestino, qui amélioreront grandement les relations socioéconomiques entre les deux pays; observe que ces projets d'infrastructure devraient être considérés comme des catalyseurs de la réalisation du corridor VIII devant relier la Macédoine à la Bulgarie et à l'Albanie;

Or. en

Amendement 196
Isabella De Monte

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. salue la fermeture temporaire de l'usine métallurgique Jugohrom en vue d'installer des équipements environnementaux, mais reste préoccupé par les taux élevés de pollution atmosphérique dans la zone, qui font peser d'importants risques sur la santé;

Or. en

Amendement 197
Isabella De Monte, Marlene Mizzi

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 ter. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux taux élevés de pollution atmosphérique et aquatique

dans le pays;

Or. en

Amendement 198
Isabella De Monte, Nicola Danti

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 quater. reste préoccupé par les statistiques de santé publique; salue l'ouverture annoncée d'un nouveau centre de transplantation d'organes à l'hôpital municipal de Skopje;

Or. en

Amendement 199
Isabella De Monte, Marlene Mizzi

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 quinquies. salue le fait que l'Agence alimentaire et vétérinaire ait continué d'actualiser les systèmes de contrôle des importations d'animaux vivants et de produits animaliers, en améliorant les dispositifs de contrôle de l'identification, de l'enregistrement et de la circulation des animaux; se félicite de la promulgation de textes législatifs supplémentaires sur la circulation non commerciale des animaux domestiques et sur diverses questions zootechniques, ainsi que d'une nouvelle législation sur le bien-être des animaux;

Or. en

Amendement 200
David McAllister

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. *est* préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) *et la participation particulièrement faible au marché du travail*, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à *intensifier* la coopération en matière de politique économique et à *mieux adapter* l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. *salue la baisse du chômage sur les dix dernières années; reste toutefois* préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %); *observe que la participation au marché du travail est particulièrement faible*, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à *promouvoir* la coopération en matière de politique économique et à *améliorer l'employabilité des individus, en particulier des jeunes, en adaptant mieux* l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 201

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. *est* préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. *salue la hausse de 3,9 % du PIB en termes réels au premier trimestre 2015, mais* est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 202
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique *et* à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les **jeunes et les femmes**; exhorte le gouvernement à **instaurer un dialogue social fonctionnel** *et* à intensifier la coopération en matière de politique économique, à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail *et à élaborer des plans pour mieux intégrer les jeunes et les femmes sur le marché du travail*;

Or. en

Amendement 203
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique *et* à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; ***s'inquiète que l'emploi soit lourdement influencé par l'affiliation politique et souvent utilisé pour faire pression sur les citoyens et les intimider durant les campagnes électorales, comme l'a révélé le rapport final de la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH***; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique *et* à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement 204

Louis Michel

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes, ***les jeunes et les groupes vulnérables***; exhorte le gouvernement à ***mener une politique de lutte contre le chômage structurel de longue durée, à rendre le climat d'investissement plus attrayant pour les investisseurs étrangers***, à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Or. nl

Amendement 205

Tanja Fajon

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique et à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail; ***invite le gouvernement à prêter une attention particulière aux politiques économiques et autres en vue d'améliorer les perspectives des jeunes***;

Amendement 206
Jasenko Selimovic

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique *et* à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail;

Amendement

17. est préoccupé par le taux de chômage qui reste élevé (27,4 %) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les femmes; exhorte le gouvernement à intensifier la coopération en matière de politique économique, à mieux adapter l'éducation à la demande sur le marché du travail *et à mettre au point une stratégie ciblée sur l'emploi des jeunes et des femmes;*

Or. en

Amendement 207

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. est préoccupé par l'exode des cerveaux, qui ne cesse d'augmenter, en particulier chez les jeunes; prend note des obstacles entravant le système éducatif du pays et souligne la nécessité de mener une analyse exhaustive dans ce domaine; recommande une planification stratégique des futures réformes et des changements législatifs avec la participation des mouvements et organisations d'étudiants afin de réduire l'exode d'une main-d'œuvre très instruite et professionnelle;

Amendement 208

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne la nécessité de réaliser des progrès dans l'ouverture du marché interne de l'électricité et de se conformer pleinement au traité instituant la Communauté de l'énergie; insiste sur la nécessité d'adopter des plans d'action nationaux dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables; s'inquiète des taux alarmants de pollution atmosphérique et exhorte le gouvernement à agir sans délai pour réduire la pollution atmosphérique, notamment dans les zones urbaines;

Or. en

Amendement 209

Angel Dzhambazki, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Marek Jurek

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

Amendement

18. reste préoccupé par l'incapacité de programmer et d'absorber les fonds de l'IAP de manière suffisante; prie instamment le gouvernement de renforcer les moyens administratifs et financiers de sorte que les fonds de l'Union soient obtenus et utilisés de manière appropriée et en temps utile;

18. reste préoccupé par l'incapacité de programmer et d'absorber les fonds de l'IAP de manière suffisante; prie instamment le gouvernement de renforcer les moyens administratifs et financiers de sorte que les fonds de l'Union soient obtenus et utilisés de manière appropriée et en temps utile; *appelle la Commission à surveiller étroitement les projets financés par l'Union afin d'éviter toute utilisation abusive des fonds publics européens à des*

*fins politiques ou d'autres fins
inappropriées;*

Or. en

Amendement 210

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. est préoccupé par le niveau élevé de la dette publique; préconise une meilleure discipline budgétaire et défend le principe de l'équilibre budgétaire; demande l'amélioration de l'exécution et de la transparence budgétaires;

Or. en

Amendement 211

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui *s'élève* à plus de **500 000** personnes ayant, *à ce jour*, transité par *l'ancienne République yougoslave de Macédoine* en 2015; *reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans* la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent, qui *s'élèverait* à plus de **600 000** personnes ayant transité par *son territoire* en 2015; *souligne que le pays devra continuer à coopérer en vue de* la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit, *y compris les connaissances et la capacité à*

droit et à lutter contre la traite des êtres humains; **prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;**

se conformer entièrement aux normes relatives aux droits de l'homme, et à lutter, avec une priorité immédiate, contre la traite des êtres humains; se dit préoccupé par le fait que, malgré les recommandations de l'ONU et d'autres organisations internationales, l'ancienne République yougoslave de Macédoine continue d'exercer, à ses frontières, une politique discriminatoire fondée sur la nationalité qui a notamment incité à recourir une fois de plus aux passeurs illégaux, avec tous les dangers que cela représente;

Or. el

Amendement 212

Ignazio Corrao, Fabio Massimo Castaldo

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; **reconnait que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés;** encourage les autorités compétentes à **renforcer**, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; **prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;**

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; encourage les autorités compétentes à **créer**, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement **nécessaires pour faire face à cette urgence dans le plein respect des droits humains, ainsi qu'à améliorer** la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains;

Or. it

Amendement 213

Neena Gill

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; **reconnait que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage** les autorités compétentes à **renforcer**, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; **déplore vivement que les autorités macédoniennes aient recommencé à détenir arbitrairement des migrants et des demandeurs d'asile dans des conditions dégradantes; exhorte** les autorités compétentes à **améliorer**, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen; **exhorte les autorités macédoniennes à ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et à mettre en place des procédures formalisées pour déterminer et résoudre le statut des apatrides;**

Or. en

Amendement 214

Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent **qui**

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent en 2015;

*s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à **lutter contre** la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;*

*souligne qu'il devrait continuer de coopérer pour gérer cet afflux considérable de migrants et de réfugiés et lui demande de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées dans la déclaration issue de la conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à **faire de la lutte contre le trafic et** la traite des êtres humains **une priorité absolue**; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;*

Or. en

Amendement 215 **Nikos Androulakis**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 19**

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; *reconnaît* que le pays *s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de* cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; *souligne* que le pays *devrait continuer de coopérer avec les pays voisins pour gérer* cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; *lui demande de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées dans la déclaration issue de la conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux;* encourage les autorités compétentes à

droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter **davantage** contre **le trafic et** la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 216 **Tanja Fajon**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 19**

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays ***s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de*** cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays ***a géré*** cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 217
Georgios Epitideios

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, *avec l'aide de l'Union*, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. el

Amendement 218
Eduard Kukan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de

migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

migrants et de réfugiés; ***invite la Commission à apporter un soutien accru à la gestion des frontières et à permettre l'accès aux instruments et programmes pertinents de l'Union***; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 219 **David McAllister**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 19**

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, **à ce jour**, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays

membres de l'espace Schengen;

membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 220
Eleni Theocharous

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; ***appelle les autorités compétentes à éviter tout type d'action, notamment des actes de violence et l'usage de la force, pouvant aller à l'encontre des réfugiés et migrants et mettre leur vie en danger; affirme que tout type d'action entreprise doit être conforme aux valeurs et principes de l'Union et respecter la dignité des êtres humains et de la vie humaine;*** encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 221

Antonio López-Istúriz White, Miriam Dalli, Julie Ward, Anna Maria Corazza Bildt, Merja Kyllönen, Caterina Chinnici, Luigi Morgano, Michela Giuffrida, Filiz Hyusmenova, Sofia Ribeiro, Alojz Peterle, Esteban González Pons, Caterina Chinnici

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen; ***rappelle qu'une attention particulière doit être portée à la situation vulnérable des enfants réfugiés et migrants et des mineurs non accompagnés traversant le territoire en leur fournissant des services de base et en dépêchant des travailleurs sociaux pour les protéger;***

Or. en

Amendement 222

Richard Howitt

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; ***exhorte le pays à faire son possible afin de prévoir des installations d'accueil pour les réfugiés et les migrants, de leur ménager des conditions humaines, de ne plus les refouler violemment et de garantir le strict respect du droit du pays et du droit international applicable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile;*** prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 223

Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Cristian Dan Preda

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Amendement

19. observe que le pays est confronté à un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500 000 personnes ayant, à ce jour, transité par l'ancienne République yougoslave de Macédoine

en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés; encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

en 2015; reconnaît que le pays s'est comporté en partenaire responsable dans la gestion de cet afflux considérable de migrants et de réfugiés ***et par la prise de mesures efficaces de gestion des frontières; prend note de la charge économique créée par cet afflux;*** encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières, à accroître les moyens de faire respecter le droit et à lutter contre la traite des êtres humains; prend note de la baisse du nombre total de demandes d'asile non fondées qui ont été déposées dans les pays membres de l'espace Schengen;

Or. en

Amendement 224
Tanja Fajon

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 bis. déplore les épisodes de violence et d'accueil inapproprié rapportés par plusieurs ONG; souligne qu'il importe d'assurer la protection des migrants et des demandeurs d'asile contre les actes de torture et les traitements inhumains, cruels ou dégradants; exhorte les autorités à enquêter sur les allégations d'usage excessif de la force, d'extorsion et de mauvais traitements infligés par la police à des migrants et des demandeurs d'asile et à demander des comptes aux auteurs de ces actes; demande à la Commission de s'assurer que le respect des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile fasse partie intégrante des pourparlers d'adhésion à

Amendement 225

Antonio López-Istúriz White, Miriam Dalli, Julie Ward, Anna Maria Corazza Bildt, Merja Kyllönen, Caterina Chinnici, Luigi Morgano, Michela Giuffrida, Filiz Hyusmenova, Sofia Ribeiro, Alojz Peterle, Esteban González Pons, Caterina Chinnici

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 bis. prend note des progrès réalisés dans le respect des droits des enfants; souligne la nécessité d'accroître et de contrôler la participation des enfants, en particulier des plus vulnérables, aux programmes de développement de la petite enfance; insiste sur l'importance d'accroître la participation des enfants handicapés au moyen de services intégrés; souligne la nécessité de collecter des données désagrégées et fiables sur la situation des enfants roms et de changer la législation pour interdire le mariage des enfants; souligne la nécessité d'une coordination accrue entre les professionnels afin de prévenir et de gérer la violence à l'égard des enfants;

Or. en

Amendement 226

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

Amendement

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives

20. souligne que l'ouverture des négociations avec l'Union européenne nécessite la mise en œuvre des réformes

de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;

absolument indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption *ainsi qu'au respect des conditions fixées;*

Or. el

Amendement 227

Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. *estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;*

Amendement

20. *précise que l'ouverture de négociations avec l'Union exige des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption, mais aussi de respecter les conditions imposées;*

Or. en

Amendement 228

Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. *estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la*

Amendement

20. *estime que l'ouverture de négociations avec l'Union exige des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption, mais aussi de respecter les conditions imposées;*

corruption;

Or. en

Amendement 229

Ramona Nicole Mănescu

Projet de proposition de résolution Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;

Amendement

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;
répète l'importance et la nécessité d'aborder de manière constructive les problèmes avec les pays voisins et est fermement convaincu qu'il convient d'éviter toute déclaration ou action susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 230

Tonino Picula

Projet de proposition de résolution Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à

Amendement

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles débouchent aussi sur des réformes indispensables eu égard en particulier à

l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;

l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire, à la lutte contre la corruption, **renforcent la cohésion pluriethnique et préservent la crédibilité de la politique d'élargissement de l'Union;**

Or. en

Amendement 231
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles **débouchent** aussi **sur** des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;

Amendement

20. estime que les négociations avec l'Union européenne ne peuvent avoir qu'une influence positive sur les tentatives de résolution des litiges bilatéraux, qu'elles **créent** aussi **une dynamique préparant le terrain à** des réformes indispensables eu égard en particulier à l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 232
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

20 bis. rappelle sa position selon laquelle les problèmes internationaux non résolus doivent l'être aussi rapidement que possible au cours du processus d'adhésion, de façon constructive et dans un esprit de bon voisinage, au moyen d'un dialogue intensif et ouvert, dans l'esprit de l'avenir européen commun et, de préférence, avant l'ouverture de

Amendement 233

Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de *l'accord avec la Grèce* sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;*

Amendement

21. se félicite de *l'initiative du gouvernement grec ayant abouti à un accord* sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines *des programmes européens*, de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *souligne que le maintien des relations de bon voisinage et de la coopération régionale est fondamental au processus d'adhésion du pays à l'Union européenne, y compris pour une solution négociée et mutuellement acceptée sous les auspices des Nations unies; réitère son soutien absolu au processus en cours aux Nations unies relatif à la question du nom, qui reste, d'un commun accord entre les deux parties, le cadre fondamental en vue de trouver une solution; souligne l'importance de se montrer attaché aux relations de bon voisinage, fondées notamment sur l'amitié, le respect mutuel, un dialogue constructif et une réelle volonté de dissiper les malentendus et de mettre un terme aux hostilités; rappelle qu'il demeure important d'adopter une approche constructive dans les relations avec les États membres voisins de l'Union européenne et qu'il convient d'éviter les gestes, les actions controversées et les déclarations qui affectent de manière négative les relations de bon voisinage;*

Amendement 234
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de *l'accord avec la Grèce sur* onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment* à la question du nom; *invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;*

Amendement

21. se félicite de *l'initiative grecque ayant abouti à* onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *affirme qu'il demeure essentiel de maintenir de bonnes relations de voisinage et de parvenir, sous l'égide des Nations unies, à une solution négociée et acceptable pour les deux parties* à la question du nom; *rappelle qu'il soutient pleinement le processus des Nations unies, qui demeure le principal cadre en vue d'une solution, car il est reconnu par les deux parties; rappelle qu'il importe d'aborder de manière constructive les relations avec les États membres voisins et d'éviter toute action ou déclaration controversée pouvant porter préjudice aux relations de bon voisinage; demande des résultats plus concrets en termes de coopération afin d'établir des relations de bon voisinage entre les trois parties (Athènes, Sofia et Skopje); exprime une nouvelle fois son inquiétude au sujet de l'utilisation de différends historiques dans le débat actuel avec les pays voisins;*

Or. en

Amendement 235
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de *l'accord avec la Grèce*

Amendement

21. se félicite de *l'initiative grecque ayant*

sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment* à la question du nom; *invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;*

abouti à onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *affirme qu'il demeure essentiel de maintenir de bonnes relations de voisinage et de parvenir, sous l'égide des Nations unies, à une solution négociée et acceptable pour les deux parties* à la question du nom; *rappelle qu'il soutient pleinement le processus des Nations unies, qui demeure le principal cadre en vue d'une solution, car il est reconnu par les deux parties; rappelle qu'il importe d'aborder de manière constructive les relations avec les États membres voisins et d'éviter toute action ou déclaration controversée pouvant porter préjudice aux relations de bon voisinage;*

Or. en

Amendement 236 **Eduard Kukan**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 21**

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour *sortir de l'impasse actuelle*, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; *note que la coopération est le meilleur moyen d'instaurer la confiance; salue, à cet égard, les récentes initiatives et visites des ministres des affaires étrangères des deux pays et encourage la poursuite de discussions constructives à un haut niveau politique;* invite la vice-présidente de la Commission et haute

Parlement;

représentante de l'Union à *promouvoir l'esprit de coopération et à* élaborer de nouvelles initiatives pour *régler les différends qui subsistent*, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Or. en

Amendement 237

Ivo Vajgl, Javier Nart, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Ilhan Kyuchyuk, María Teresa Giménez Barbat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la *vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union* à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; *salue les consultations de haut niveau menées par les deux ministres des affaires étrangères dans leur capitale respective et la création d'un groupe de travail conjoint pour contrôler la mise en œuvre des mesures*; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la *haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission ainsi que la Commission* à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Or. en

Amendement 238
Tanja Fajon

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement; ***se félicite de la visite officielle du ministre des affaires étrangères Poposki à Athènes le 17 décembre 2015, toute première visite bilatérale d'un ministre des affaires étrangères macédonien en Grèce depuis quinze ans; invite les deux parties à consolider le succès de cette visite en vue d'enrichir la coopération bilatérale et de renforcer la confiance réciproque;***

Or. en

Amendement 239
Eleni Theocharous

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives **pour** sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives, **à** sortir de l'impasse actuelle, **dans le contexte de la procédure de l'ONU, et** à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement; **estime qu'une solution mutuellement acceptable à la question du nom ne devrait pas falsifier mais respecter l'histoire grecque et la civilisation européenne sans servir de terreau fertile aux tendances irrédentistes et à l'instabilité politique;**

Or. en

Amendement 240
Jasenko Selimovic

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance

mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement; ***condamne l'ingérence d'autres États dans la politique étrangère et la politique de sécurité du pays et affirme que nul n'est mieux placé que le peuple de l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour décider de son avenir;***

Or. en

Amendement 241 Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; ***considère les récentes visites mutuelles des ministres des affaires étrangères comme un signe positif;*** encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le

Amendement 242
Miroslav Poche

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union **et le commissaire chargé des négociations d'élargissement de l'Union** à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Amendement 243
Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur

Amendement

21. se félicite de l'accord avec la Grèce sur

onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

onze mesures de confiance, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'énergie et des affaires intérieures; encourage les gouvernements des deux pays à poursuivre sur leur lancée et à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à la question du nom; invite la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union à élaborer de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle ***dans le respect de l'arrêt du 5 décembre 2011 de la Cour internationale de justice***, à œuvrer, en coopération avec les deux pays et le représentant spécial de l'ONU, à une solution mutuellement acceptable sur la question du nom et à en informer le Parlement;

Or. en

Amendement 244

Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. soutient, à cet égard, la proposition présentée par Matthew Nimetz, envoyé spécial de l'ONU, concernant un nom composé comportant un qualificatif géographique tant qu'il n'est pas porté atteinte à la nationalité, à l'identité, à la culture et à la langue macédoniennes;

Or. en

Amendement 245

Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 ter. salue la récente rencontre entre les ministres des affaires étrangères de Grèce et de Macédoine à Athènes, où les parties se sont dites disposées à améliorer encore le climat bilatéral et à engager un dialogue constructif, notamment en mettant en œuvre les mesures précédemment adoptées pour établir des relations de confiance;

Or. en

**Amendement 246
Sergei Stanishev**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. exprime une nouvelle fois son inquiétude au sujet de l'utilisation de différends historiques dans le débat actuel avec les pays voisins et se félicite de tout effort entrepris pour lancer des célébrations conjointes d'événements historiques communs avec des États voisins membres de l'Union européenne; considère que cette démarche contribuerait à une meilleure compréhension de l'histoire et au développement de relations de bon voisinage;

Or. en

**Amendement 247
Angel Dzhambazki**

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; **observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur l'intégrité du statut de Rome;**

Amendement

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; **estime que la coopération régionale, par la stabilité et la prospérité qu'elle apporte, constitue un élément essentiel du processus d'adhésion à l'Union et devrait figurer parmi les priorités du gouvernement; exhorte le gouvernement à se concentrer sur des projets transnationaux, comme les corridors de transport paneuropéens, la liaison ferroviaire entre Sofia et Skopje et d'autres projets d'infrastructure avec des États membres, en particulier des points de passage frontalier, qui stimuleront grandement le développement économique de la région tout entière;**

Or. en

Amendement 248
Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; **invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de**

Amendement

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau;

Amendement 249
Andrey Kovatchev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Amendement

22. se félicite que le pays veuille participer aux visites de haut niveau avec les pays voisins afin de promouvoir la coopération régionale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie, notamment celle des cimetières militaires bulgares qui n'ont pas encore été remis en état et la nécessité de célébrer conjointement des personnages et événements historiques communs; répète qu'il importe de boucler les négociations d'un traité d'amitié et de bon voisinage avec la Bulgarie; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Amendement 250
Sofia Sakorafa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en

Amendement

22. souligne l'importance de la coopération régionale dans le cadre de l'ordre du jour européen et des principes

suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur l'intégrité du statut de Rome;

européens et demande plus de progrès à cet égard; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur l'intégrité du statut de Rome;

Or. el

Amendement 251
Nikos Androulakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. *salue le rôle constructif du pays dans* la coopération régionale *et internationale*; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; *invite* le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Amendement

22. *souligne l'importance de* la coopération régionale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; *appelle* le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Or. en

Amendement 252
Manolis Kefalogiannis, Maria Spyraiki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. *salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale;* observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Amendement

22. *souligne l'importance d'une coopération régionale conforme au projet européen et aux valeurs européennes et demande des avancées supplémentaires dans ce domaine;* observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Or. en

Amendement 253
Eleni Theoharous

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. *salue le rôle constructif du pays* dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer

Amendement

22. *demande à l'ancienne République yougoslave de Macédoine d'intensifier ses efforts, de jouer un rôle constructif dans la coopération régionale et internationale et de respecter pleinement l'histoire et la civilisation de ses pays voisins;* observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation

aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Or. en

Amendement 254

Jozo Radoš

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale; observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Amendement

22. salue le rôle constructif du pays dans la coopération régionale et internationale, ***ainsi que l'issue fructueuse du sommet de Vienne de 2015 et la récente adoption du paquet IAP 2015 prévoyant le financement de deux importants projets d'infrastructure: la reconstruction du réseau ferroviaire macédonien et les investissements dans le système de transmission de puissance Bitola-Ohrid-Albanie; invite, à cet égard, les autorités macédoniennes à prendre rapidement les mesures non législatives convenues lors du sommet des Balkans occidentaux de 2015 à Vienne (ex.: simplification/harmonisation des procédures de franchissement des frontières, réformes ferroviaires, systèmes d'information) avant le prochain sommet des Balkans occidentaux qui aura lieu en 2016 en France;*** observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, des relations de bon voisinage et de la coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible;

demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur le statut de Rome;

Or. en

Amendement 255

Tunne Kelam

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur l'intégrité du statut de Rome;

Or. en

Amendement 256

Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 ter. invite le gouvernement à renforcer l'harmonisation globale avec la politique étrangère de l'Union et à adopter les autres déclarations de l'Union et la décision du Conseil, étant donné que le taux d'harmonisation (68 %) reste faible; demande au gouvernement de se conformer aux positions communes de l'Union sur l'intégrité du statut de Rome;

Or. en

Amendement 257
Tunne Kelam, Sandra Kalniete

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 quater. appelle à la poursuite de l'intégration avec l'OTAN et espère que des négociations d'adhésion seront bientôt entamées;

Or. en

Amendement 258
Angel Dzhambazki

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 quinquies. observe que des questions restent en suspens avec la Bulgarie malgré la poursuite des négociations d'un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, auxquelles se sont ajoutées plusieurs visites de haut niveau; demande une conclusion rapide du traité, fondé sur la déclaration de 1999; encourage vivement des célébrations conjointes des événements et des personnages de l'histoire commune et la mise en place de comités d'experts en histoire et en éducation; estime que la diffusion de matériel pédagogique exempt d'interprétations idéologiques de l'histoire et de discours de haine, la coopération universitaire et la promotion auprès des jeunes d'attitudes positives à l'égard des pays voisins auront une incidence positive et permettront aux parties de mieux se connaître; exhorte les autorités à ne pas malmenier et violer les droits politiques, sociaux et culturels des citoyens du pays se définissant ouvertement comme

Bulgares; déplore que la Bulgarie soit souvent négativement dépeinte dans les médias, les livres d'histoire et les films parrainés par le gouvernement de Skopje, ce qui porte préjudice aux relations bilatérales;

Or. en

Amendement 259
Sergei Stanishev

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 sexies. encourage fermement les autorités et la société civile à prendre des mesures adéquates dans l'optique d'une réconciliation historique afin de surmonter les clivages entre les différents groupes ethniques et nationaux et en leur sein, y compris les citoyens d'identité bulgare;

Or. en

Amendement 260
Andrej Plenković

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 septies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 septies. salue la participation active du pays au programme de connectivité des 6 pays des Balkans occidentaux, notamment par la ratification de l'accord sur le réseau principal de transport régional et d'autres engagements pris par le processus de Berlin; note la création de la commission nationale d'investissement et encourage le pays à continuer de

développer des réserves de projets dans le cadre du réseau de transport des Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 261
Andrej Plenković

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 octies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 octies. demande à la Commission et au Conseil d'inclure la Macédoine dans les stratégies macrorégionales de l'Union pour la coopération en Europe du sud-est; salue l'achèvement fructueux de la présidence macédonienne de l'Initiative pour l'Europe centrale;

Or. en

Amendement 262
Richard Howitt

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 nonies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 nonies. recommande, à la suite de la parution de données et d'analyses d'Eurostat et d'autres organisations internationales mettant en évidence d'importantes tendances migratoires, en particulier chez les jeunes, d'évaluer la stratégie nationale pour le réseautage, la coopération et la réduction de l'exode de main-d'œuvre éduquée et professionnelle entre 2013 et 2020, et de produire des rapports et statistiques sur ces tendances;

Or. en

Amendement 263

Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 decies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 decies. est préoccupé par l'exode des cerveaux, qui ne cesse d'augmenter, en particulier chez les jeunes; recommande d'évaluer la stratégie nationale pour le réseautage, la coopération et la réduction de l'exode de main-d'œuvre éduquée et professionnelle entre 2013 et 2020 et de publier des rapports et statistiques sur ces tendances;

Or. en

Amendement 264

Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 undecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 undecies. prie l'Agence de la jeunesse et du sport du pays de reconnaître le rôle, de soutenir et d'établir un mécanisme permanent de coopération avec le Conseil national de la jeunesse de Macédoine; se félicite de la mise au point d'une stratégie nationale pour la jeunesse pour 2016-2025 et souligne la nécessité d'allouer des fonds suffisants pour sa mise en œuvre;

Or. en

Amendement 265
Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 duodecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 duodecies. prend note avec inquiétude des obstacles entravant le système éducatif du pays et souligne la nécessité de mener une analyse exhaustive à ce sujet; recommande une planification stratégique des futures réformes et des changements législatifs avec la participation des mouvements et organisations d'étudiants concernés, afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs droits dans ce processus;

Or. en

Amendement 266
Tamás Meszerics, Igor Šoltes
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 terdecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 terdecies. affirme que d'importants efforts sont nécessaires dans le domaine de l'environnement et, en particulier, dans celui de la qualité de l'air; est préoccupé, à cet égard, par l'indice de pollution qui demeure très élevé à Skopje et dans plusieurs autres villes, avec une concentration de particules PM10 vingt fois supérieure aux niveaux autorisés, faisant peser de graves risques sur la santé, et invite les autorités macédoniennes à prendre des mesures adéquates pour gérer à la fois l'urgence et les problèmes structurels;

Amendement 267

Tamás Meszerics, Igor Šoltés
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 quaterdecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

20 quaterdecies. se dit inquiet de la construction prévue de dix-sept petites centrales hydroélectriques et des deux grandes centrales hydroélectriques de Lukovo Pole et Boskov Most; réclame la mise en œuvre des acquis en matière de protection de la nature et du réseau Natura 2000; demande, à cet égard, le respect de la recommandation du Comité permanent de la Convention de Berne [n° 184(2015)] en suspendant le déploiement de tous les projets du gouvernement sur le territoire du parc national de Mavrovo tant qu'une évaluation environnementale stratégique n'a pas été réalisée sur la base d'études spécifiques in situ, dans le plein respect de la législation environnementale de l'Union, qui prévoit notamment la participation des communautés locales et des autres parties concernées au processus décisionnel;

Or. en

Amendement 268

Tamás Meszerics, Igor Šoltés
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 quindecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 quindecies. déplore que les objectifs énergétiques n'aient pas été atteints concernant, en particulier, l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables, et demande l'adoption rapide des plans d'action y afférents;

Or. en

Amendement 269

Tamás Meszerics, Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22 sexdecies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 sexdecies. indique que les actuels objectifs en matière de réduction des émissions ne sont pas suffisants par rapport à ceux de l'Union européenne ou aux engagements pris à la COP21 de Paris; exhorte à cet égard la Macédoine à revoir à la hausse sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) à l'objectif de réduction des émissions afin de l'aligner sur les engagements moyens de l'Union dans le domaine du changement climatique;

Or. en

Amendement 270

Tamás Meszerics, Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22 septdecies (nouveau)

22 septdecies. salue le plan visant à rénover et à moderniser des tronçons du réseau ferroviaire, et encourage les autorités macédoniennes à poursuivre l'amélioration des transports publics en coopération avec les pays voisins;

Or. en